

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du **14/11/2023**
Date de publication : **23/11/2023**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **030**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **032-201123**

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Approbation de la création de postes dans le dispositif Parcours Emploi Compétence.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_32-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023



Délibération n° 032-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

ABSENTS :

Madame BENASSAYA-NIVET Dominique (absente excusée),
Monsieur SALONE Arthur (absent excusé), Madame
GIOVANNANGELI Magali (absente excusée), Monsieur
GRANDJEAN Denis (absent excusé), Madame FARDOUX
Clémentine (absente excusée), Monsieur LATZ Alexandre (absent
excusé), Madame BOISSON Valérie (absente excusée)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Depuis le 11 janvier 2018, le dispositif « Parcours Emplois Compétences » (P.E.C.) est entré en vigueur. Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi.

La Ville d'Aubagne souhaite recourir à ce dispositif lui permettant de concilier ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. L'orientation en P.E.C. s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi réalisé par le conseiller service public de l'emploi (pôle emploi, mission locale, Cap Emploi...) agissant pour le compte de l'Etat.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit mettre en place des actions d'accompagnement et de formation. Dans le cadre du P.E.C., le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut ; il est modulé entre 30% et 60%. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du Préfet de Région.

Le montant de l'aide à l'insertion professionnelle versée au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) ne peut excéder 95% du montant brut du SMIC par heure travaillée, dans la limite de la durée légale hebdomadaire du travail.

Les candidats sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé régi par le Code du Travail. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Il est proposé de créer et d'instituer ce type d'emplois dans le cadre du P.E.C. dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Agent polyvalent sur des profils techniques ;
- Durée des contrats : de 9 à 12 mois, renouvelable sous conditions pour 6 mois minimum et dans la

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_32-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023



Délibération n° 032-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

limite de 24 mois ;

- Durée hebdomadaire de travail : minimum 20 h ;

- Rémunération : SMIC horaire.

La durée maximale d'un C.A.E. en CDD peut être portée à 5 ans à sa signature, notamment pour les personnes âgées de 50 ans et plus, ou reconnus travailleurs handicapés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

VU les articles L5134-20 à L5134-29, R5131-37 à D5134-1 à D5134-13, R5134-26 à R5134-35, R5134-37 à R5134-39 et D5134-50-1 à D5134-50-3 du Code du Travail,

VU la Circulaire n° DFEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

VU la Circulaire n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2020/32 du 28 février 2020 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail,

VU la Circulaire n° DGEFP/MIP/MPP/2020/163 du 28 septembre 2020 relative à la mise en œuvre des mesures du plan #1jeune1solution concernant les parcours emploi compétences, complétant la circulaire N° DGEFP/MIP/METH/MPP/2020/32 du 28 février 2020 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).

CONSIDERANT, l'intérêt de parvenir à l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail en particulier les chômeurs de longue durée, les seniors, les travailleurs handicapés ou les bénéficiaires de certains minimas sociaux,

CONSIDERANT les besoins de la Ville,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de CREER des postes d'agent polyvalent sur des profils techniques en Parcours Emplois Compétences ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

ARTICLE 3 : de FINANCER les dépenses correspondantes par les crédits prévus à cet effet au budget communal.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_32-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023



Délibération n° 032-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_32-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023

